

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2017 A 20 H

**PRESENTS :** Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, DURET Henri, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIERE Daniel, SUMIAN Henri, VIGOUROUX Alain.  
Mesdames VITALE Bernadette, DE LUZE Laurence, FRANCONNE Annie, DUPONT Gwenaëlle, MARGAILLAN Julie.

**ABSENTS EXCUSES :** Thomas MONTAGNE, DI SCALA Laurie (procuration Bernadette VITALE), TEISSIER Mireille (procuration Alain VIGOUROUX).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Henri DURET

-----  
Lecture des décisions prises dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal (Article L2111.22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Signature de 2 décisions de renonciation au droit de préemption urbain

### **1) CREATION ET MISE EN VENTE DE 3 LOTS A BATIR**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Mirabeau est propriétaire de terrains cadastrés section C n° 1111, C769 et C768, quartier Montalivet à MIRABEAU et qu'il y a possibilité de réaliser 3 lots à bâtir sur une partie de ces parcelles en continuité du lotissement la Tousque.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité pour autoriser monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération et à demander les documents d'urbanisme y afférent.

### **2) CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE TRANSFERT ET LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON**

Monsieur Graffoulière expose aux membres Conseil Municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration des performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des certificats d'économies d'énergie (CEE) introduit par la loi d'orientation énergétique de juillet 2005.

En février 2015, le Parc du Luberon, agissant en tant que chef de file territorial a été désigné lauréat de l'appel à projet national « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) », au travers de sa candidature intitulée « Luberon-Haute-Provence, pour un territoire de partage des énergies ».

Le 24 février 2017, le Parc du Luberon a signé avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, un avenant à la convention particulière d'appui financier du 11 octobre 2016, lui permettant de répondre aux critères d'éligibilité pour bénéficier du programme « Économies d'énergie dans les TEPCV » validé par arrêté ministériel du 24 février 2017 (Programme PRO-INNO 08).

Ce programme permet la mobilisation, à l'échelle du territoire lauréat, d'un volume maximal de 400GWhcumac de certificats d'économie d'énergie, pour des travaux éligibles listés dans l'arrêté et qui seront réalisés avant le 31 décembre 2018.

Ce dispositif financier ne constitue pas une aide publique pour le maître d'ouvrage. Il s'agit d'une valorisation financière qui intervient à l'issue des travaux. Le maître d'ouvrage doit donc réaliser l'intégralité des travaux avant de pour voir solliciter toute valorisation financière.

Il informe les membres du Conseil Municipal de la proposition du Parc Naturel Régional du Luberon de jouer le rôle de chef de file dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme et de porter le regroupement de l'ensemble des dossiers de Certificats d'Économie d'Énergie répondant aux critères définis dans l'arrêté ministériel de 24 février 2017. En effet, le montage de dossiers de CEE nécessite un travail de suivi technique et administratif que le Parc du Luberon peut réaliser. De plus, le regroupement proposé permet de garder une visibilité sur le nombre de dépôt de dossiers effectués au fil de l'eau, en visant l'atteinte du quota affecté au territoire de donner une meilleure capacité de négociation lors de la vente des CEE.

Aussi, il y aurait lieu :

- DE DÉSIGNER la Parc Naturel régional du Luberon « Tiers Regroupeur » des CEE obtenus dans le cadre du dispositif Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, selon les modalités définies par l'arrêté ministériel du 24 février 2017 ;
- D'APPROUVER la convention de partenariat pour le transfert et la valorisation des certificats d'économies d'énergie au Parc Naturel Régional du Luberon ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce cadre et notamment la Convention de partenariat pour le transfert et valorisation des certificats d'économies d'énergie.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

### **3) INDEMNITE DE LOGEMENT DUE AU INSTITUTEURS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'indemnité de logement de base due aux instituteurs est revalorisée et fixée pour l'année 2016 à 2 297,45 €

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Vente de l'immeuble de la Poste : 3 propositions ont été reçues. Monsieur le Maire doit signer un compromis prochainement pour l'offre la plus intéressante.
- Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle sécheresse. La Préfecture prendra un arrêté comme tel que si plusieurs maisons sont fendues et reconnues par les experts de leurs assurances respectives avec pour cause la sécheresse
- Madame Vitale informe que COTELUB n'a pas renouvelé le service de portage de repas à domicile pour des raisons financières. La commune de Mirabeau en association avec les communes voisines, a contacté une société afin d'assurer la continuité de ce service.
- Monsieur Vigouroux informe l'assemblée que suite à la création d'une association, il souhaite organiser une course pédestre pendant la semaine 52 et demande les formalités à accomplir pour en assurer la sécurité. Monsieur le maire l'informe qu'il doit fournir un plan de la course à adresser aux services de gendarmerie et des pompiers.

Fin de la réunion 21 h